



INSTITUT DE FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS

Lieu de formation :

Route de Saint Hilaire
(Ancien site du Centre Hospitalier « Antoine-Gayraud »)
11000 CARCASSONNE



Site : www.ch-carcassonne.fr

Rubrique : institut de formation

Tél : 04-30-51-24-00

Courriel : secr.direction.ifsi.ifas@ch-carcassonne.fr

Adresse postale pour l'envoi

du dossier: Centre Hospitalier de Carcassonne – IFAS – Rentrée IFAS - 1060 chemin de la Madeleine CS40001 – 11010 Carcassonne Cedex

DOSSIER ADMINISTRATIF RENTREE SEPTEMBRE 2021

NOM : _____

Prénom : _____





VERIFIER LA BONNE CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER
AVANT DE NOUS LE RETOURNER

Date limite de dépôt de votre dossier de rentrée : 31 juillet 2021

Liste des pièces OBLIGATOIRES à compléter et/ou à fournir pour le 31 juillet 2021 :

- Fiche de renseignements.
- Fiche de renseignements « stages ».
- Attestation de publication en ligne, audiovisuelle, moyen de transport.
- Certificat médical d'aptitude et le certificat médical de vaccinations délivrés par un Médecin agréé par l'ARS **uniquement** (Veuillez consulter sur internet la liste en vigueur des médecins agréés de votre département).
- Attestation d'engagement de vaccination contre l'hépatite B.
- Pour les personnes désireuses de demander une dispense des unités de blocs de compétence, compléter les formulaires en annexe 6 et 7 en vous appuyant sur le tableau en annexe 8.
- Auto-questionnaire sur l'état de santé.
- Bulletin d'adhésion à « Etulève » accompagné du chèque (adhésion facultative).
- Fiche d'inscription au Centre de Ressources et Documentation.
- Photocopie du carnet de vaccination à jour.
- Attestation de vaccination COVID, en fonction de l'actualité (obligation vaccinale).
- Photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, uniquement).
- Photocopie de vos diplômes obtenus et / ou VAE.
- Photocopie de votre AFGSU si déjà validée.
- Attestation d'assurance couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile (cf. page 4 du livret d'information).
- Pièces à fournir en fonction de votre situation :

Si vous êtes demandeur d'emploi remplissant les conditions cumulatives pour une prise en charge régionale :

- Avis de situation pôle emploi indiquant votre inscription. (**👉 le jour de la pré rentrée il vous sera demandé un avis de situation pôle emploi datant de moins de 15 jours afin d'actualiser votre dossier pour la partie financement**) et une attestation d'attribution ou de rejet de l'allocation de retour à l'emploi (ARE).

Si vous êtes lycéen(ne) :

- Joindre un certificat de scolarité du précédent établissement fréquenté pour l'année scolaire 2020-2021.

Si vous êtes salarié(e) dans le secteur privé et que vous bénéficiez d'un CIF/DIF :

- Joindre une attestation de prise en charge délivrée par l'organisme de financement.

Si vous êtes employé(e) dans un établissement de la fonction publique (type CH Carcassonne ou autre..) :

- Joindre une attestation de prise en charge établie par votre employeur.

Si vous vous financez votre formation intégralement :

- Joindre une attestation personnelle de prise en charge intégrale de la formation aide-soignante.

A fournir le jour de la rentrée :

- Un avis de situation de pôle emploi datant de moins de 15 jours (pour les élèves concernés) **et** une attestation d'attribution ou de rejet de l'allocation de retour à l'emploi (ARE). La notification d'inscription à un stage (uniquement pour les allocataires du pôle emploi).

Les bourses :

Les demandes d'attribution de bourses peuvent s'effectuer entre le 27 mai au 20 octobre 2021. (Confer livret d'informations / annexe 1 - page 6 et Annexe 2).

Vous trouverez les informations afin d'effectuer votre demande d'attribution en suivant le site suivant :

<https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>.

Liste des annexes à conserver par l'élève :

- Annexe 1 - Livret d'informations.
- Annexe 2 – Bourses - Guide des formations sanitaires et sociales.
- Annexe 3 – Règlement prise en charge des frais de scolarité des formations sanitaires et sociales de niveaux V et IV.
- Annexe 4 - Calendrier d'alternance du 05 juillet 2021.
- Annexe 5 - Information Gestes barrière.

Annexes à fournir avec votre dossier administratif selon votre situation :

- Annexe 6 – Formulaire : « demande de dispense des unités de bloc de compétence ».
- Annexe 7 – Formulaire : « attestation d'engagement à suivre l'intégralité des unités de formation manquantes ».
- Annexe 8 - Tableau « Passerelles vers DEAS ».
- Annexe 9 – Comment créer une adresse Gmail.